



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 14455

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les orientations adoptees en matiere d'education dans le cadre de la loi de programme no 86-1383 du 31 decembre 1986 relative au developpement des departements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte stipulees a l'annexe 3. L'Etat prenait l'engagement de financer notamment le developpement des formations technologiques superieures qui repondent, de maniere effective, a une demande reelle et croissante de nos etudiants et aux besoins clairement exprimes du monde economique dans notre departement. Des filieres courtes a finalites professionnelles ont ainsi ete creees des la rentree scolaire d'octobre 1987 avec les diplomes d'etude universitaire scientifique et technique (DEUST) dans les sections Agro-alimentaires et Maintenance industrielle ; le DEUST Documentation-information-communication a ete ouvert a la rentree 1988 ; la mise en oeuvre du DEUST, Gestion des PME prevu initialement dans le cadre de ce programme a ete differe. Des carences existent toutefois encore en matiere de formation superieure professionnelle puisque seulement une soixantaine d'etudiants ont pu s'inscrire dans l'un des trois DEUST proposes. Notre departement connait aujourd'hui de profondes mutations. Le developpement economique, l'application de l'egalite sociale, l'integration au grand marche europeen de 1993, constituent autant de defis auxquels nous sommes, d'ores et deja, confrontes. Dans ce contexte, la reussite de notre systeme de formation est un prealable oblige. Il lui demande s'il n'envisage pas, comme cela avait ete mentionne dans le texte precite, d'assurer la creation a la Reunion d'un institut universitaire de technologie dont la formule a rencontre, sans conteste, un reel succes, tant aupres des etudiants que des responsables socio-professionnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le developpement, au sein des departements d'outre-mer, des enseignements technologiques superieurs constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique educative conduite par le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports pour ces departements. C'est dans ce cadre qu'ont ete notamment creees les DEUST evoques par le parlementaire et qu'a ete decidee l'implantation d'un IUT en Guyane. Pour l'avenir, c'est dans le cadre de la politique contractuelle avec les etablissements d'enseignement superieur que va s'effectuer le developpement des formations. Le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a souhaite que les universites des departements d'outre-mer fassent partie de la premiere tranche de la contractualisation, qui sera examinee des cette annee, en vue de signature des contrats d'ici decembre 1989. Pour ce qui concerne le departement de la Reunion, les propositions de l'universite vont donc faire l'objet d'un examen approfondi comme celles emanant des vingt autres concernees par cette premiere phase. D'ores et deja, il a ete pris bonne note de la proposition presentee par le recteur dans le projet de schema concerté de developpement post-baccalaureat de creation de departements D'IUT Ce projet fera evidemment l'objet d'un examen tout particulierement attentif.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14455

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2745